



cese

**Conseil économique
— social et —
environnemental**

Le CESE, 3^{ème} assemblée constitutionnelle de la République

- Le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques
- Il regroupe **175 membres**, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires
- Depuis la réforme de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant à la **participation citoyenne** d'enrichir ses travaux
- Le CESE fonde son travail sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un **consensus exigeant** pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et éclairer la décision publique.



**Quelles sont
les missions du CESE ?**

Les missions du CESE

1- Eclairer les pouvoirs publics

Le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale

2- Evaluer les pouvoirs publics

Le CESE contribue à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental

3- Associer la parole citoyenne

Le CESE permet à la parole citoyenne individuelle de s'exprimer pour enrichir ses travaux.

4 – Interagir avec les territoires

Le CESE promeut le dialogue et la coopération avec ses homologues régionaux (les CESER) européens et étrangers.

Qui siège au CESE ?



Qui siège au CESE ?

175

MEMBRES

issus de tous les territoires et de toutes les catégories socioprofessionnelles dont :

Le Cese est l'assemblée la plus paritaire.



55%

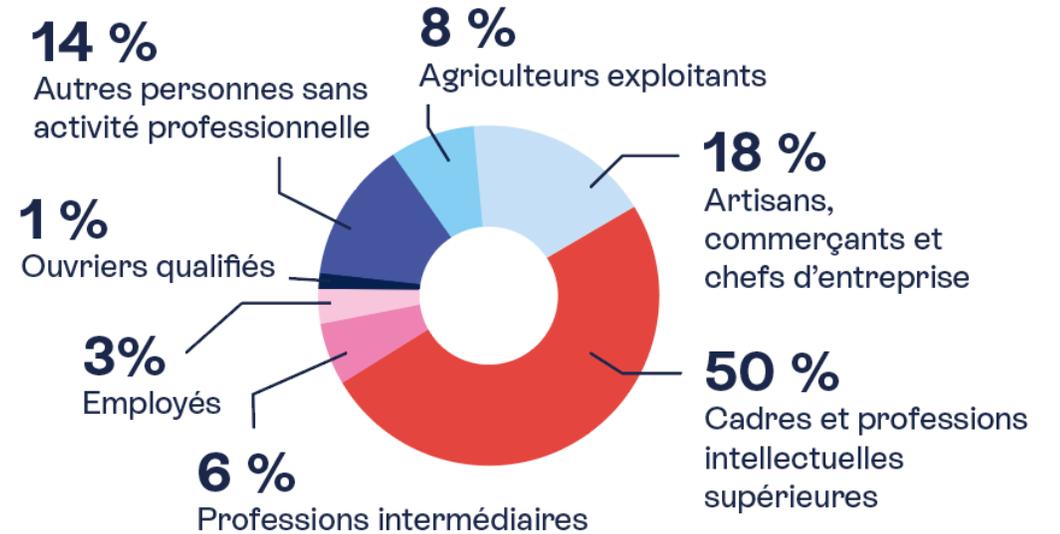
des postes de gouvernance

(présidences et vice-présidences) sont occupés par des femmes

87%

des membres

des membres n'ont jamais eu de mandats électifs (territoriaux ou parlementaires)



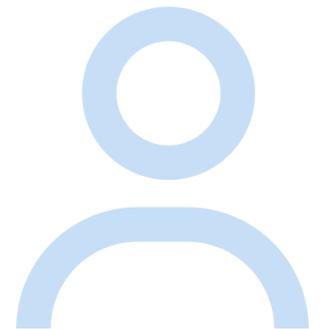
Le CESE est la seule assemblée de la République qui donne une place aux organisations de jeunesse.

Qui siège au CESE ?

Les **175 membres** du CESE se répartissent, selon leur appartenance socioprofessionnelle, en **19 groupes de représentation** qui partagent une affinité d'idées et d'intérêts.

Plus de **80 organisations représentées** au total :

- **45** membres au titre de la cohésion sociale et territoriale et vie associative
- **26** membres au titre de la protection de la nature et de l'environnement
- **52** membres au titre des entreprises, exploitants agricoles, professions libérales, mutualités, coopératives et chambres consulaires
- **52** membres au titre des salariés

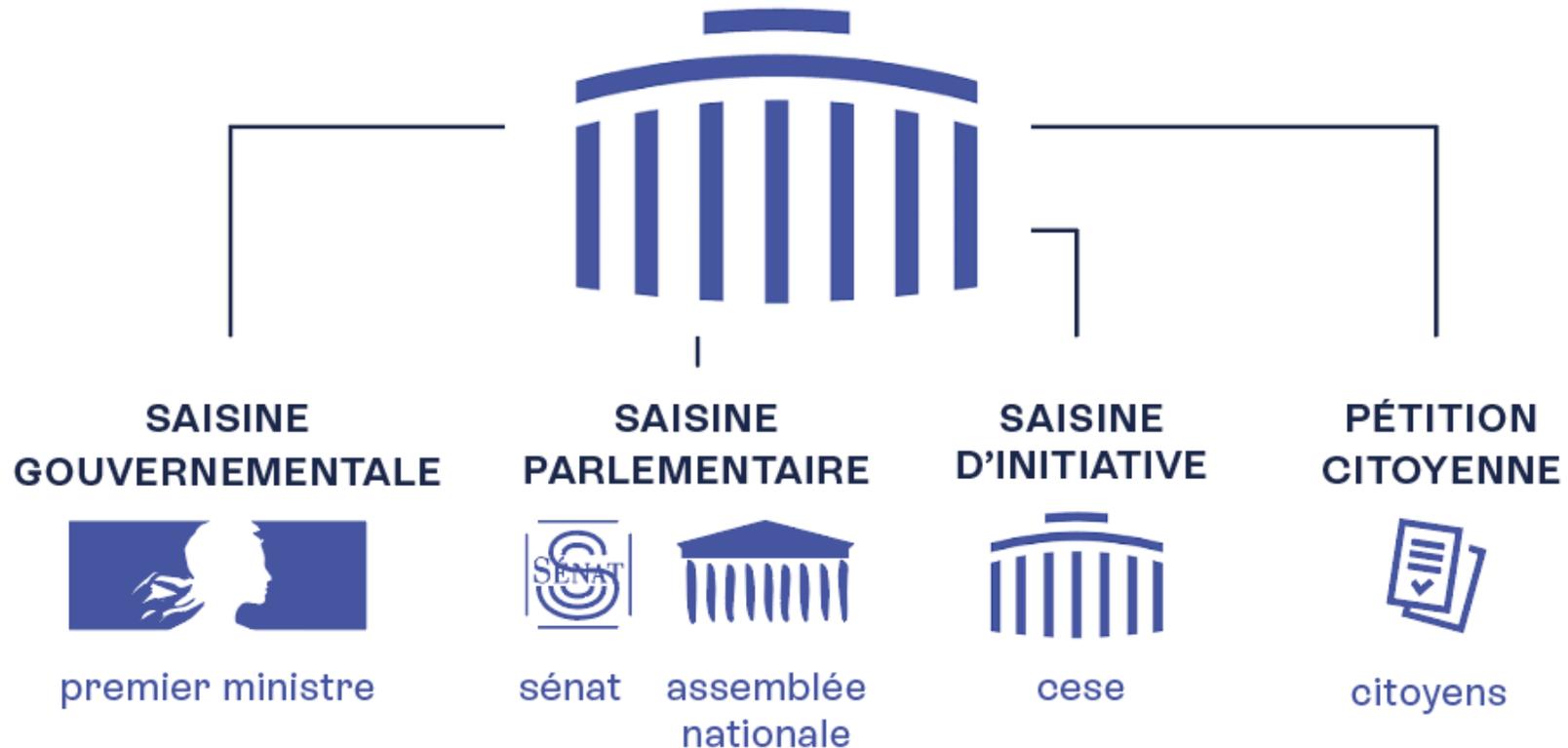




**Comment s'organise
le travail du CESE ?**

Comment s'organise le travail du CESE?

La **saisine** est le point de départ du travail des membres du CESE, qui aboutit à un avis, un rapport, une étude ou une résolution.



Comment s'organise le travail du CESE ?

Le **Bureau**, organe collégial de décision du Conseil composé de **19 membres et du Président**, désigne la formation de travail en charge de la saisine.

- 1 Attribution de la saisine à une commission de travail
- 2 Nomination du ou des rapporteurs
- 3 Auditions d'experts
- 4 Rédaction du texte
- 5 Vote en assemblée plénière
- 6 Suivi de la reprise des préconisations par les pouvoirs publics et promotion auprès du grand public

Les formations de travail du CESE

Commissions :

- Affaires européennes et internationales
- Affaires sociales et santé
- Economie et finances
- Education, culture et communication
- Environnement
- Territoires, agriculture et alimentation
- Travail et emploi

Délégations :

- Délégation aux droits des femmes et l'égalité
- Délégation des Outre-mer

La participation citoyenne au CESE

Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne via plusieurs dispositifs :

- Organisation de **conventions citoyennes**
- Association de **citoyennes et citoyens tirés au sort** au sein de ses formations de travail
- **Consultations en ligne** : plus de 250 000 citoyens ont déjà contribué sur participez.lecese.fr
- Les citoyennes et citoyens à partir de 16 ans, peuvent saisir le Cese par voie de **pétition** **dès 150 000 signatures**





Conseil économique social et environnemental
9, place d'Iéna • 75775 Paris cedex 16
01 44 43 61 27 • info@lecese.fr

lecese.fr